

**Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 15 septembre 1999, intitulée: «Un lieu pour le Centre international de percussion».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- (...)  
– que le CIP n'a plus, au jour d'aujourd'hui, de locaux à sa disposition pour enseigner, stocker ses instruments et organiser des spectacles;  
(...)

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'appliquer rapidement une ou l'autre des solutions déjà étudiées (ou d'autres), afin que l'activité du CIP puisse se poursuivre dans de bonnes conditions.

*REPOSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis septembre 2000, afin que l'activité du Centre international de percussion (CIP) puisse se poursuivre, la Ville de Genève lui met gratuitement à disposition un local à l'école du Mail. La valeur de cette prestation en nature est enregistrée pour un montant de 26 989 francs au budget 2007.

Par ailleurs, une subvention annuelle est également versée au CIP, aide que le Conseil municipal a accepté d'augmenter de 85 000 francs à 100 000 francs dans le cadre du vote du budget 2007.

Il est ainsi répondu à satisfaction à la présente motion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

Le 4 avril 2007.